

Gougenheim, Georges (1970 [1970]) : « La relatinisation du vocabulaire français », in : Gougenheim, Georges (éd.), *Etudes de grammaire et de vocabulaire français*, Paris : Picard, 413-423.

Respondit l'escolier : « Nous transfretons la Sequane au dilucule et crepuscule : nous deambulons par les compites et quadrivies de l'urbe; nous despumons la verbocination latiale... » (Rabelais, *Pantagruel*, 6.)

Bélise [au notaire]
Ah ! quelle barbarie au milieu de la France !
Mais au moins, en faveur, Monsieur, de la science,
Veuillez, au lieu d'écus, de livres et de francs,
Nous exprimer la dot en mines et talents
Et dater par les mots d'ides et de calendes.
(Molière, *Femmes savantes*, V, 3.)

L'écolier limousin aurait une belle revanche s'il savait que, parmi les latinismes dont il remplit ses propos, dix-huit sont entrés dans la langue moderne et que, si *pecune* ne se dit que par plaisanterie, bon nombre sont d'usage courant. Ces dix-huit mots sont: *académie*, *capter*, *célèbre*, *crépuscule*, *déambuler*, *féminin*, *génie*, *horaire*, *indigène*, *méritoire*, *nocturne*, *origine*, *patriotique*, *pecune*, *pénurie*, *révéler*, *sexe*, *vénérer*. Sans doute la plupart sont attestés avant Rabelais, mais qui dit « attestés » ne dit pas « entrés dans l'usage ». En tout cas sept ont été relevés pour la première fois dans ce chapitre de Rabelais: *célèbre*, *génie*, *horaire* (adjectif), *indigène* (au sens d' « originaire »), *patriotique* (au sens de « paternel »), *pénurie*, *révéler*. C'est beaucoup pour un texte que son auteur avait composé à dessein de faire rire. De ce point de vue, si *dilicule* nous paraît ridicule, *crépuscule* nous laisse l'impression d'un fort beau mot.

Quant à Bélise, elle aurait lieu d'être satisfaite. Sans doute nous ne datons pas nos lettres en ides et en calendes et le budget n'est pas évalué en mines et en talents. Mais le système métrique a introduit des poids et des mesures de noms grecs et latins (*litre*, *gramme*, *mètre* sont grecs, *are* est latin).

En fait, à aucune époque le contact n'a été perdu avec le latin. Les premiers textes en langue vulgaire contiennent des formes latines transportées telles quelles :

Suz tun degret me fai un grabatum.
(Saint Alexis, v. 218.)

Seint Lazon de mort resurrexis.
(Chanson de Roland, v. 2385.)

Il est aisé de trouver dans la Chanson de Roland des emprunts anciens: *apostle*, *canonie*, *humele*, *martirie*, *nobilie*, *ydele*, *ymagene*, etc.

Mais la civilisation des premiers temps du Moyen Age est très différente de la civilisation antique. La glose de Reichenau qui explique *milites* par *servientes* (d'où est issu l'ancien français *sergent* (glose 678 de Förster) est caractéristique. Non moins remarquable que l'absence de *famille*, ou d'un mot synonyme (ni *lign*, *lignage*, *lignée*, ni *parentage*, ni *mesnie* ne correspondent au même concept) avant XIVème siècle.

Les emprunts au latin sont allés de pair avec l'introduction de concepts repris à la civilisation antique. Il est remarquable qu'un mot tel que *sincère*, qui est essentiel à notre vocabulaire moral, n'ait été emprunté qu'au XVIème siècle.

Mais, à côté des emprunts directs, l'influence du latin s'est manifestée de façon plus subtile, mais non moins effective pendant tout l'histoire de la langue.

I. – Relatinisation externe

Nous entendons par cette expression deux catégories de fait (entre lesquels il n'est d'ailleurs pas toujours possible d'établir un barrière rigide) :

1. La réfection sur le modèle latin des mots empruntés et plus ou moins francisés: *intention* a remplacé *entention*; *impétrer*, *empétrer*; *stable*, *estable*; *spécial*, *especial*.
2. L'emprunt d'un mot latin qui remplace le même mot venu par voie héréditaire ou emprunté à date ancienne :

C'est ainsi qu'adorer a remplacé *aorer*,

avare, *aver* / léqume, *leün*
baptiser, *batoier* / origine, *orine*
bénédictio, *beneïçon* / rapide, *rade*
excommunier, *escomengier* / tribut, *treü*
hernie, *hergne* / triple, *treble*
incarner, *encharner* / vérité, *verté*
infirme, *enferm* / volonté, *volenté*

Dans cette substitution le nouveau mot n'a pas toujours pris exactement la place de l'ancien, au point de vue sémantique et stylistique : *grave* n'est pas superposable à *grief*, ni *suave* à *souef*. Parfois l'ancien mot a subsisté à côté du nouveau, avec une différence de sens. Ce sont ces deux mots coexistants que les philologues du XIXème siècle ont appelés des doublets. On a ainsi *frêle* survivant à côté de *fragile*; de même *grêle* à côté de *gracile*, *meuble* à côté de *mobile*, *muer* à côté de *muter*, *parvis* à côté de *paradis*, *sevrer* à côté de *séparer*, etc.

L'élimination a touché aussi les dérivés en substituant aux dérivés français ou adaptés des emprunts au latin : *maturité* a ainsi remplacé *muraïson*, *accusateur*, *acusëor*.

Nous assimilerons à cette relatinisation externe la restitution du genre latin (avec assimilation du neutre latin au masculin français). Le genre masculin l'a emporté pour *abîme*, *amour* (au moins au singulier). *comté* (également *duché*, *évêché*), *espace*, *exemple* (en dehors de quelques sens spéciaux de ces deux mots), *exercice*, *honneur*, *office*, *ordre*; le genre féminin pour *aire*, *ancree*,

image, personne (nom). Toutefois, en dépit des efforts des latinistes, *arbre* et *art* sont restés masculins, tandis qu'*étable, étude, paroi* et la plupart des noms abstraits en *-eur* (*ardeur, erreur, ferveur*, etc.) demeuraient féminins.

Le phénomène contraire, triomphe de la forme francisée sur la forme latinisante, s'est produit aussi, mais plus rarement: *rarité* a cédé devant *rareté*, *innumérable* devant *innombrable*.

II. – Relatinisation interne

Nous donnons ce nom au phénomène qui consiste à rendre au mot français, venu par voie héréditaire ou emprunté à date ancienne, le sens qu'avait le mot latin dont il est issu, en substituant ce sens à celui que le mot avait acquis dans la civilisation médiévale.

Nous considérerons à ce point de vue trois noms: *gloire, loi* et *glaive*.

L'idée de *gloire* humaine est étrangère au Moyen Age. La *Chanson de Roland*, où *gloire* ne figure pas, n'emploie *glorieux* que comme qualificatif de Dieu ou des élus :

Salvez selez de Deu
Le glorijs que devuns aürer
(v. 124; cf., v. 429, 2196, 2253.)

Ami Rollant, Deus metet t'anme en flors
En pareïs entre les glorijs
(v. 2899.)

Dans la *Queste del saint Graal* la *gloire* du monde n'intervient que pour être blâmée :

« Si tost come il te sovint de la vaine gloire de cest siecle et des granz orgueilx que tu soloies mener » (Ed. A. Pauphilet, p. 144, l. 25)

Cependant au début du XIII^{ème} siècle Brunetto Latini donne une définition de la *gloire*, qui correspond au sens du latin *gloria* :

« Gloire est la bone renomee ki cort par maintes terres d'aucun home de grant afaire, ou de savoir bien son art » (*Li Livres dou tresor*, éd. Fr. Carmody, II, 120, 1)

Cette reprise du sens antique s'accroît à mesure que la pensée antique devient plus familière. Du Bellay évoque la *Gloire* comme la récompense suprême décernée par la postérité :

« Espere le fruit de ton labeur de l'incorruptible et non envieuse postérité : c'est la Gloire, seule échelle par les degrez de laquelle les mortelz d'un pié léger montent au Ciel et se font compagnons des Dieux »
(Du Bellay, *Défense et illustration*, II, 5)

Mais jusqu'au XVI^{ème} siècle on trouve le mot *los*, qui, dans la langue médiévale, exprime le concept le plus proche de notre idée de gloire humaine. Il apparaît déjà dans la *Chanson de*

Roland : au v. 1054 Roland craint de perdre son *los* s'il sonnait du cor; au v. 1194 le roi sarrazin Marsile proclame que dulce France va perdre son *los* et au v. 1210 Roland lui répond presque terme à terme que la France ne perdra pas son *los*.

Los est encore courant au XVI^{ème} siècle. Lemaire de Belges, dans la *Concorde des deux langages* (Temple de Vénus, v. 305), évoque le *los* d'Amour qui resplendit. Clément Marot, dans son *Epître au roi pour avoir été dérobé*, promet à François Ier de le rembourser :

Quand vostre los et renom cessera.

Dans le premier quatrain du sonnet I des *Antiquités de Rome*, du Bellay dit aux « divins esprits » de la Rome antique :

vostre loz, qui vif par vos beaux vers
Ne se verra sous la terre descendre.

Mais dans le dernier vers du même sonnet il proclame, en employant le mot *gloire* :

Je vays chantant vostre gloire plus belle

Gloire ayant repris son sens antique, le mot *los*, devenu superflu, a été éliminé de la langue après Ronsard.

*

Le mot *loi* ne se dit dans la *Chanson de Roland* que de la *loi* religieuse, c'est-à-dire, en fait, de la religion: « recevoir la loi des chrétiens » ou « la loi chrétienne » (ou telle formule analogue), c'est se convertir (v. 38, 85, 189, 225, 649, 695, 3597), *guerpir la loi*, c'est renier sa religion (v. 2683).

Roland, dans son regret sur la mort de l'archevêque Turpin, déclare :

Des les apostles ne fut hom tel prophete
Pur lei tenir et pur humes atraire
(v. 2255-2256.)

J. Bédier traduit par « pour maintenir la *loi* et pour y attirer les hommes ». Cette traduction est volontairement archaïque: il s'agit du maintien de la religion chrétienne. Le mot s'emploie d'ailleurs aussi de la religion des païens: la false lei (v. 3638) signifie « la fausse religion ».

En dehors de ce sens religieux, *loi* s'emploie uniquement dans l'expression *a lei de* ou *a la lei de*, « à la façon » ou « selon la coutume de » : a lei de chevalier (*Chanson de Roland*, v. 752, 1143), a lei de bon vassal (ibid., v. 887), a la lei de sa tere (ibid., v. 2252), a loi de recreant (Aymeri de Narbonne, v. 2038). Ce sens est peut-être le plus ancien, il résulte d'une sorte de vulgarisation du concept de la *lex* romaine

La dignité de la *loi*, à la façon antique, a été restituée par les juristes du XIII^{ème} siècle.

*

Pendant tout le Moyen Age *glaive*, qui est le latin *gladius* emprunté à date ancienne, a le sens de « lance ». Le mot n'est pas dans la *Chanson de Roland*. Dans la *Chanson de Guillaume* il désigne la lance, en concurrence avec *espé* et *lance*, et non l'épée. On le trouve notamment dans les vers où le poète décrit l'armement du petit Guiot avec des armes à sa taille :

Petite espee li ceinstrent, mais mult fu bone
Al col li pendirent une petite targe duble.
Puis li aportat une glaive petite.
Bon fu li fers et redde en fu la hante.
(Ed. Mc Millan, v. 1545.)

Les exemples abondent dans la *Queste del saint Graal* (éd. Pauphilet, p. 152, l. 21; 173, l. 21; 184, l. 24, etc.).

C'est seulement à la fin du Moyen Age et au XVIème siècle que *glaive* a repris le sens latin de *gladius*, pour désigner l'arme antique :

Le soc est tourné en gloive mortel.
(Alain Chartier, *Le Quadriloge invective*, éd. E. Droz, p. 21, l. 23.)

« l'eloquence... sans laquelle toutes choses restent comme inutiles et semblables à un glayve
encores couvert de sa gayne » (Du Bellay, *Défense et illustration*, I, 5.)

*

L'action latinisante s'est exercée sur certains mots, notamment des verbes, en éliminant des sens ignorés du latin.

Louer a dès l'origine le sens qu'avait *laudare* en latin; ainsi dans la *Chanson de Roland*, v. 420, 632, 1546, 1950, 3315. Mais il a aussi celui de « conseiller (quelque chose à quelqu'un) » : dans la *Chanson de Roland*, Roland dit à Charles :

A voz Franceis un conseil en presistes,
Loerent vos alques de legerie.
(V. 206, cf. v. 226, 2668, 3948.)

Le sens de « conseiller », inconnu du latin, a disparu au XIVème siècle; seul est resté le sens de « louer » qu'avait le verbe latin.

Douter a de même perdu son sens de « craindre », abandonné à *redouter*, pour ne plus conserver que son sens moderne, qui était celui de *dubitare* en latin.

Plus d'un mot est employé au XVIème et au XVIIème siècle dans le sens ou avec la valeur qu'il avait en latin. *Vertueusement* a le sens de « courageusement », correspondant au sens latin de *virtus* dans ce passage de Marguerite de Navarre :

« Ainsy qu'ilz arriverent au logis, trouverent la premiere porte rompue et les deux gentils hommes avecq leurs serviteurs se deffendans vertueusement. » (*Heptaméron*, Prologue; éd. Michel François, p. 3.)

Robert Garnier étend au mot *œil* français, en apostrophe, le sens de « personne chère » que le vocatif *ocule* avait en latin. Dans *Bradamante* Béatrix demande à sa fille Bradamante :

Qu'en dites-vous, mon œil ?
(*Bradamante*, II, 3, v. 569.)

Racine donne à *audacieux* la valeur défavorable qu'avait *audax* en latin :

Mon fils audacieux insulte à ma ruine.
(*Mithridate*, v. 607.)

III. – Les calques

Le calque diffère de l'emprunt en ce qu'il n'y a pas introduction dans le vocabulaire d'un mot étranger, mais adoption par un mot existant du sens ou des sens d'un mot étranger. Dans le cas de langues anciennes le calque a été favorisé par des habitudes de traduction: ainsi *chancre* correspond à *vates*, *coupe* à *scyphus* ou à *poculum*, *destin* (ou *destinée*) à *fatum*, les *fers* à *vincula*, les *guérets* à *arva*, les *parvis* à *delubra*, *souci* à *cura*. *Citoyen*, dérivé de *cité*, est devenu l'équivalent du latin *civis*, il s'est substitué à *bourgeois* qu'on trouve encore chez Corneille.

Quand Racine écrit :

La vérité s'accorde avec la renommée.
(*Bajazet*, v. 213.)

il emploie *renommée* au sens « bruit public » qu'avait le latin *fama*.

Au XVIème siècle *sort* équivalait au latin *fatum* :

Allons où la vertu et le sort nous convient.
(Du Bellay, *Regrets*, 50, v. 5.)

Certains calques n'ont pas réussi à s'implanter. La tentative de Ronsard pour donner à *gauche* le sens de « funeste » qu'avait le latin *sinister* :

Tant d'une gauche main la Parque ourdit ma vie.
(*Sonnets pour Hélène*, II, 10, v. 8.)

est demeurée sans suite.

Nous ne qualifierions plus les *frimas*, c'est-à-dire le givre, de *noirs*, comme le fait Boileau :

Et dès que l'aquilon, ramenant la froidure,

Vient de ses noirs frimas attrister la nature...
(*Satires*, VIII, v. 28.)

Noir est, dans ces vers, un calque du latin *ater*, qui au sens physique de « noir » joint le sens moral de « sinistre ».

*

Le mot *dévoué* mérite à ce point de vue de retenir notre attention. *Dévo*t n'a été emprunté que par la langue religieuse et uniquement dans un sens religieux. Si *dévotion* a, à côté du sens religieux, un sens profane (être à la dévotion de quelqu'un, formule créée au XVI^{ème} siècle, avoir de la dévotion pour un prince, façon de parler usuelle au XVII^{ème} siècle), c'est par un transfert du domaine religieux au domaine profane analogue à celui qui s'est produit pour *adorer*.

Mais il manquait un verbe, un adjectif et un nom d'action susceptibles de rendre directement, en dehors de toute interférence avec des idées religieuses modernes, les sens qu'avaient en latin classique les mots *devovere*, *devotus*, *devotio*. De là la création au XVII^{ème} siècle, sur le verbe français *vouer*, des mots *dévouer*, *dévoué*, *dévouement*. Ce sont ces mots laïques qui ont servi à rendre le sens spécial à la religion romaine (consécration aux dieux infernaux) qu'avaient *devovere* et ses dérivés: *devotiones Deciorum* se traduit en français *les dévouements des Decius*.

Il y a donc eu création de formations françaises en vue d'un calque du latin classique.

Un phénomène assez analogue s'est produit pour le pronom relatif *lequel*. Ce pronom, de création française, variable en genre et en nombre, a été préféré aux pronoms héréditaires du type *qui* par les écrivains latiniseurs du XVI^{ème} siècle parce qu'il permettait plus aisément d'imiter les constructions latines. Comme pour *dévouement*, c'est la formation française qui a servi de mot calque.

IV. – Le latin et l'homonymie

Le vocabulaire latin a été le vaste magasin auquel on a eu recours pour remédier aux difficultés nées de l'homonymie. L'évolution phonétique a en effet donné naissance à beaucoup d'homonymes, dont un certain nombre étaient gênants (seule l'homonymie gênante a eu des conséquences lexicologiques). C'est dans ces conditions que la forme latine d'un des mots en présence a remplacé la forme héréditaire.

Dès le XII^{ème} siècle nous voyons apparaître *signe* pour remplacer *seing* < *signum*, en conflit homonymique avec *saint*;—*monde* pour remplacer *mont* < *mundam* que gênait l'homonymie de *mont* < *montem*;—*rebell*er pour remédier au conflit de *reveler* < *rebellare* et de *reveler* < *revelare*.

Au XIII^{ème} siècle *afferm*er < *affirmare*, homonyme de *afferm*er, dérivé de *ferme*, cède la place à *affir*mer, refait sur le latin.

Aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles *fasciner* prend la place de *faisnier* < *fascinare*, que gênaient des formes communes avec *feindre* < *finger*e;—*rauque* remplace *rou(c)* < *raucum*, homonyme de

roux < *russum*;— *inviter* se substitue à *envier* < *invitare*, homonyme d'*envier*, dérivé d'*envie* < *invidia*.

Le XV^{ème} siècle voit aussi *délicat* remplacer dans presque tous les cas *délié* (forme latinisée au XIII^{ème} siècle de *delgié* < *delicatum*) qui était en conflit avec *délié*, composé de *lié* < *ligatum*. *Délié* « mince » ne peut plus être employé qu'avec précautions, si l'on veut éviter des ambiguïtés telles que *ses cheveux déliés* (Du Bellay, traduction du IV^{ème} livre de l'*Enéide*, éd. Marty-Laveaux, I, 347).

A la fin du XV^{ème} siècle *naviguer* (ou *naviger*) intervient dans le processus lexicologique qui élimine *nouer* « nager » < *notare*, homonyme de *nouer* « nouer » < *nodare*. *Nouer* « nager » a été remplacé par *nagier* < *navigare* qui a cédé son ancien sens de « naviguer » à l'emprunt *naviguer* (*naviger*), selon le tableau suivant :

	« nager »	« naviguer »
anc. fr.	<i>nouer</i>	<i>nagier</i>
fr mod.	<i>nager</i>	<i>naviguer</i> (<i>naviger</i>)

Au XVI^{ème} siècle *laïc* (*laïque*) remplace *lai*, fâcheusement homonyme de *laid*, du francique *laid*. *Laïque* était apparu déjà au XIII^{ème} siècle, mais sa généralisation ne date que du XVI^{ème}.

*

L'homonymie peut jouer un rôle préventif en écartant un emprunt. La présence dans le vocabulaire de *cerner* < *circinare* a empêché l'emprunt de *cernere* qui serait devenu lui aussi *cerner*. Seul le composé *discernere* a été emprunté sous la forme *discerner*.

Toutefois, preuve de la puissance du latinisme, l'existence d'anciens mots homonymes n'a pas empêché l'emprunt de *délit* (*delictum*) ni de *errer* (*errare*) ni de *geste* (*gestus*). Ce sont au contraire les vieux mots français qui ont été écartés. Nous allons examiner les phénomènes relatifs à ces trois mots :

A. L'ancien français avait un mot *delit* « délice », francisation du latin *delicium*, qui est encore en usage chez les poètes de la première moitié du XVI^{ème} siècle. Ainsi chez Marguerite de Navarre:

Si souffrir veux patiemment ce tour,
Ta grand douleur tournera en delict.
(Comédie de l'adoration des trois Roys, t. II, p. 78.)

Mais au XVI^{ème} siècle se généralise le terme juridique *délit*, emprunt du latin *delictum*, qui se rencontre dès la fin du XIV^{ème} siècle. Il est courant dans les *Institutes coutumières* de Loysel.

Ce nouveau *délit* a éliminé l'ancien *delit*, qui a été remplacé par la forme savante *délice*, rare au Moyen Age, mais fréquente dès le début du XVI^{ème} siècle (Lemaire de Belges, Rabelais).

B. L'ancienne langue possédait un verbe *errer* « faire route », issu par voie héréditaire d'*iterare*, dérivé d'*iter*, « chemin » (*iter* lui-même avait donné *erre*, resté dans la langue de la marine). Ce

verbe *errer* « faire route » ne subsiste plus que dans les expressions *chevalier errant*, *le Juif errant*, où il est d'ailleurs mal compris.

Le verbe latin *errare* a été emprunté dans ses deux sens :

- au sens de « se tromper », il a vécu du XIV^{ème} au XVI^{ème} siècle;
- au sens d' « aller à l'aventure », entré dans la langue au XVI^{ème} siècle, il a éliminé l'ancien *errer* « faire route », d'autant plus facilement qu'il avait avec lui des points de contact sémantiques.

C. Le Moyen Age avait un mot *geste* < *gesta*, pluriel neutre latin, devenu féminin singulier, mais qui avait gardé le sens collectif de « hauts faits ».

Au XVI^{ème} siècle le mot masculin latin *gestus* a été emprunté. Peut-être la différence de genre aurait-elle permis de maintenir la coexistence des deux mots. Mais le féminin collectif *geste* s'est individualisé (comme, par exemple, *feuille*) et pour garder son sens collectif, il ne s'est employé qu'au pluriel. Ainsi chez Rabelais:

« La tapisserie contenant la vie et gestes de Achilles. » (*Quart livre*, 4.)

Vaugelas (*Remarques*, p. 461) admet *gestes* au sens de « faits remarquables de guerre », mais le restreint au « plus haut style » (par exemple dans les gestes d'Alexandre le Grand). Mais il se voit contraint d'ajouter que « la plus-part ont de la peine à approuver ce mot ». Il résulte de son témoignage que c'était un mot que l'on tentait alors de remettre à la mode, bien que depuis plus de cinquante ans il ne fût usité que dans l'expression familière *faits et gestes* (qui a subsisté, mais mal comprise).

Geste « mouvement du corps » a d'abord subi l'influence de l'ancien *geste* et a été employé au féminin par Comines et Jean Marot. Mais l'influence latinisante a restitué le masculin et le mot s'est fortement implanté au XVI^{ème} siècle, en même temps que l'ancien *geste* perdait du terrain.

*

Le phénomène de relatinisation que nous venons de décrire est un phénomène de culture. Lorsqu'on envisage les rapports du français et du latin, on se contente communément de formules banales: « le français vient du latin » ou « le français est du latin transformé dans la bouche des habitants de la Gaule ». Or, le français est, de toutes les langues de la Romania occidentale, la plus aberrante, celle qui s'est le plus différenciée du latin. Mais la culture française a été nourrie de latin : le latin a été langue des clercs au Moyen Age, la langue de l'humanisme à la Renaissance; il a été la matière essentielle de l'enseignement jusque tard dans le XIX^{ème} siècle. Le Français du XVI^{ème} et du XVII^{ème} siècle pouvait être fier de sa langue, la cultiver avec soin, revendiquer même ses droits contre le latin; sa pensée restait imprégnée de latin. Un mot français appelait dans son esprit un mot latin par son étymologie, pas toujours exacte, ou par une association d'idées forgée par les habitudes scolaires. C'est seulement depuis un siècle à peine que les liens se sont un peu relâchés, mais ils sont loin d'être complètement rompus.